

PARQUET
DU
TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE NANTERRE

Nanterre, le

Le Procureur de la République

à

■

SECTION CIVILE

EXPERT
bureau 405

OBJET : *inscription initiale sur la liste des experts judiciaires auprès de la Cour d'Appel de Versailles à titre probatoire pour un période de deux ans.*

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être inscrit sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'Appel de Versailles pour l'année 2012 régie par la loi du 29 juin 1971.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, afin de constituer votre dossier d'inscription initiale sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'Appel de Versailles pour l'année 2012, le formulaire d'inscription et la nomenclature prévue par le décret du 23 décembre 2004.

1°) COMPÉTENCE.

Le tribunal de grande instance de NANTERRE est compétent pour recevoir les candidatures des personnes exerçant une activité **professionnelle principale dans les Hauts-de-Seine**. A défaut d'exercice d'une activité professionnelle, le lieu de résidence du candidat doit se situer dans les Hauts- de Seine.

Pour les demandes d'inscription dans la **rubrique traduction uniquement**, la candidature peut être présentée soit auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles, soit auprès du tribunal de grande instance de Nanterre

2°) CONSTITUTION DU DOSSIER.

Vous devrez me retourner :

* les pièces principales en 5 exemplaires :

- le formulaire d'inscription initiale comportant une photographie d'identité récente :
Ce dernier doit être dûment complété, daté et signé.

Pour compléter la rubrique "numéro 2" du formulaire, vous pourrez vous aider de la nomenclature ci-jointe :

Par exemple, si vous souhaitez vous inscrire en tant d'expert en estimations foncières, vous devez noter :

branche code : A - agriculture - agro-alimentaire - animaux - forêts

rubrique code : A.1 agriculture

- le curriculum vitae.

* les pièces annexes en 2 exemplaires :

- la photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité.
- l'original de votre acte de naissance en copie intégrale, datant de moins de trois mois.
- la photocopie des titres dont vous vous prévalez
- la photocopie des diplômes dont vous vous prévalez
- les pièces justificatives de votre pratique professionnelle, de vos travaux et de votre qualification.
- pour les personnes morales : les statuts et l'indication du nom de chacune des personnes détenant une fraction d'au moins 10 % du capital.

* une enveloppe à votre adresse (format 23X16) timbrée au tarif lettre recommandée avec avis de réception.

L'avis devant être rempli par la candidat et dans la case expéditeur mentionner l'adresse suivante :

*Cour d'Appel de Versailles,
5 rue Carnot
78000 VERSAILLES*

3°) DÉPÔT DU DOSSIER :

L'ensemble de ces documents devra me parvenir par courrier **au plus tard le 28 février 2011** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

*Tribunal de Grande Instance de Nanterre,
section civile du Parquet
bureau 405
179 -191 avenue Joliot Curie
92020 NANTERRE CEDEX*

Vous pouvez également directement déposer votre dossier **au plus tard le 28 février 2011** à l'accueil de la Section civile du Parquet, bureau 405 entre 9 heures et 12 heures. En dehors de ces horaires, une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée des locaux.

Dans tous les cas, tout dossier arrivé par courrier ou déposé le 1 mars 2011 ne sera pas pris en compte. Il est également précisé que les pièces manquantes ne seront pas réclamées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Procureur de la République

Adresse postale :
179-191, avenue Joliot Curie
92020 NANTERRE CEDEX

Tel : 01-40-97-13-50